

CONSEIL MUNICIPAL DE PRÉVESSIN-MOËNS

Procès-verbal Séance du 8 juin 2021

Le Conseil Municipal de PRÉVESSIN-MOËNS s'est réuni, en session ordinaire et à 18h30 à la Mairie, sous la présidence de Madame Aurélie CHARILLON.

Présents : A. CHARILLON - M. COIN - A. ETCHEBERRY - JC. CHARLIER - S. RALL - P. ALLAIN - L. AMSELLEM - E. IMOBERSTEG - P. COGNET (adjoints) - P. DURAND - P. CAZUC - V. GOUTEUX - I. GORDON - E. DE MALEZIEUX - PE. DURAND - E. BUTTON - F. BLANCK - M. CERAMI

Excusés : M. IOGNA-PRAT (procuration à A. ETCHEBERRY) - E. BARTHES (procuration à M. COIN) - B. CHAUVET (procuration à A. CHARILLON) - AS. OURY (procuration à E. IMOBERSTEG) - C. PIGNIER (procuration à JC. CHARLIER) - M. MOIOLA (procuration à L. AMSELLEM) - D. FLOCH (procuration à F. BLANCK) - B. KLIQUA (procuration à E. BUTTON) - MC. BARTHALAY (procuration à E. BUTTON)

Absents : B. GUERQUIN, JL. PICARD

□□□□□□□□□□□□□□□□

Mme La Maire propose, avant d'ouvrir la séance, d'observer une minute de silence en mémoire de Christian ARMAND, brutalement décédé samedi 5 juin. M Armand était Maire de Péron depuis plus de 24 ans, il était particulièrement impliqué à la CAPG au niveau de la gestion des déchets.

L'assemblée se lève et lui rend hommage avec une minute de silence.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Est adopté à l'unanimité.

- ADOPTION ORDRE DU JOUR
- NOMINATION SECRETAIRE DE SÉANCE
- APPROBATION PROCÈS VERBAL 4 MAI 2021
- COMPTES RENDUS RÉUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES
- SUBVENTIONS 2021 - ASSOCIATION BRIN D'EVEIL
- ADHESION ASSOCIATION FREDON
- KIOSQUE A MUSIQUE
- RETROCESSION CHEMIN DES PERRIERES : ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE M. MEGOZ
- RETROCESSION ROUTE DE MATEGNIN : ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE SAS IMPACT IMMOBILIER
- ELECTIONS DE JUIN 2021 - MISE A DISPOSITION DES SALLES A TITRE GRACIEUX
- REMERCIEMENTS SUITE A ATTRIBUTION SUBVENTIONS
- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
- QUESTIONS ORALES
- QUESTIONS DIVERSES

2. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Est nommée : PE. DURAND

3. APPROBATION PROCES-VERBAL DU 04/05/2021

Mme la Maire propose d'intégrer les modifications demandées par les élus de la liste « Prévessin-Moëns Demain ».

A l'unanimité, le procès-verbal du 04/05/2021 est adopté avec ces modifications.

4. COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALES

SIVOM du 19/05/2021 (M. COIN)

M Coin présente les 2 points abordés lors du Conseil Syndical du 19 mai :

- Une modification du tableau des effectifs pour officialiser le fait que certains agents des communes membres vont participer à la gestion du SIVOM dans l'attente du recrutement d'un DGS,
- L'approbation de la fusion des directions de la maternelle et de l'élémentaire de l'école Jean de la Fontaine

Commission de contrôle Elections du 27/05/2021 (P. COGNET)

P. Cognet informe que la commission de contrôle des Elections s'est réunie le 27 mai. Aucune remarque particulière n'a été faite. La liste de électeurs est à disposition auprès du service Etat Civil/Elections.

Commission Urbanisme du 31/05/2021 (JC. CHARLIER)

JC. Charlier indique que la commission qui s'est réunie le 31 mai a étudié 4 permis de construire qui ont tous reçu un avis favorable et 35 déclarations préalables de travaux dont 3 ont reçu un avis défavorable. La date de la prochaine commission est décalée au 28 juin pour avoir un délai d'un mois entre les commissions.

Commission Scolaire, Périscolaire et Jeunesse du 01/06/2021 (A. ETCHEBERRY)

A. Etcheberry donne les différents points vus lors de cette commission. Celle-ci était principalement informative.

- les prévisions d'effectifs qui sont à nouveau sur un plateau voire en légère baisse, avec 890 élèves sur l'ensemble des sites pour 920 à la rentrée précédente. Ces chiffres sont à prendre avec prudence car les chiffres peuvent évoluer au cours de l'été.
- Les plannings d'inscription notamment aux services périscolaires. Il est rappelé que grâce à la mutualisation des ALSH d'Alice et des Grands Chênes, aucun jour de fermeture n'aura lieu pendant cet été même la veille de la rentrée.
- L'organisation du mercredi suite au changement de rythme scolaire avec des accueils de loisirs qui donnent plus de souplesse aux familles (1/2 journée ou journée complète, avec ou sans repas).
- Le calendrier de la consultation pour la délégation de service public.
- Le suivi de la consultation pour les transports scolaires.
- Une information sur le marché de la restauration scolaire pour la cuisine centrale via le SIVOM.
- La mise à jour du PEDT.

Pôle Métropolitain (A. CHARILLON)

Mme La Maire donne lecture de quelques données statistiques concernant le taux d'activité et l'évolution du chômage dans notre zone frontalière. Un fort recul des embauches en intérim est constaté (-23%) alors que la Région Auvergne Rhône Alpes reste sur des chiffres stables. Sur 110 000 frontaliers français résidents en AURA, 75% sont sur la Haute Savoie et 22% pour le Pays de Gex. La demande d'emploi en zone frontalière augmente de 13 % contre 4% sur l'ensemble de la Région AURA. Fin décembre 2020, plus de 15 000 demandeurs d'emploi dans la zone frontalière soit une augmentation de 27 % en 1 an.

Le Pôle Métropolitain a comme compétence propre de lancer des études notamment sur la mobilité. Les questions du covoiturage, du partage de véhicules ont été abordées. Le déploiement de voiture en autopartage via les stations Citiz pourrait être mis en place dans le Pays de Gex.

Un travail sera à faire au niveau de la CAPG sur ce thème de la mobilité.

P. Allain intervient pour préciser que ces thématiques ont déjà été abordées en commission Déplacement à la CAPG et que des véhicules en autopartage ont déjà été mis en place sur la commune de Gex et sont utilisés par les agents de la CAPG dans le cadre de leurs déplacements professionnels.

Mme la Maire poursuit sur le Pôle Métropolitain. Le réseau pouce a été proposé, il s'agit d'encourager la pratique de l'autostop dans un cadre sécurisé.

Le sujet de l'innovation a aussi été abordé. Une future adhésion du Pôle Métropolitain pour la création de l'association French Tech in the Alps dans le genevois français. Association nationale qui fonctionne avec des capitaux nationaux et qui permet d'animer un réseau d'entrepreneurs de Start up. A l'origine, ces Start up étaient plutôt implantées dans le numérique mais aujourd'hui nous avons une innovation sur différents pans, industriel avec Innogex qui gère l'incubateur du Cern, numérique avec la Station A à Archamps, social et solidaire avec Inoval dans le Faucigny.

Le Pôle Métropolitain souhaite accompagner cette association qui a 3 objectifs :

- L'animation de ce réseau d'entrepreneurs ;
- Le Coaching à l'innovation ;
- La levée de fonds pour ces start up.

CAPG (A. CHARILLON)

Lors du dernier conseil communautaire, a été attribuée à l'association Alfa3a, la gestion de la Ressourcerie à Ornex. Il s'agit d'un partenaire que sera chargé de valoriser, vendre, sensibiliser la population au développement durable. Tout matériel que nous ne voudrions plus pourra être amené à la Ressourcerie et pourra être valorisé, recyclé ou vendu.

Dans le cadre du pôle économique, l'accompagnement avec la plateforme Initiative Bellegarde - Pays de Gex va être prolongé. Cela permet d'accompagner la réinsertion d'un public en difficulté mais aussi de reposer la stratégie de l'Agglomération concernant son pôle économique. Un groupement d'intérêt économique va être créé qui va avoir pour vocation de réunir à la fois l'incubateur d'Innogex, la société Territoires d'innovation et coordonner avec les actions du Pôle métropolitain une stratégie économique à une plus grande échelle.

Pour information, une discussion est toujours en cours pour l'amélioration de la qualité du service de collecte des ordures ménagères et passer un marché pour collecter les déchets autour des points d'apport volontaire.

5. SUBVENTION 2021 - ASSOCIATION BRIN D'EVEIL

A. Etcheberry présente l'association Brin d'Eveil qui gère une maison d'assistantes maternelles à Prévessin-Moëns, qui a une capacité d'accueil de 12 enfants.

C'est une association récente, qui a ouvert en 2019 et qui, par son action, contribue à diversifier l'offre d'accueil des jeunes enfants sur la commune. L'idée étant de proposer différents types d'accueil sur la commune pour pouvoir répondre à toutes les demandes et laisser un libre choix quant à la façon de faire garder ses enfants. L'association sollicite la commune pour une subvention, visant à l'achat de petit mobilier et matériel pédagogique. Un montant de 500 € est proposé.

F. Blanck demande quelle commission a étudié cette demande de subvention, de plus comme cette association est nouvelle, y avait-il beaucoup d'éléments dans le dossier.

Mme La Maire explique que cette association fonctionne depuis environ 2 ans. Celle-ci nous avait déjà sollicité lors de sa création. Il n'existe pas d'autre maison d'assistantes maternelles dans le Pays de Gex. Environ 400 familles n'ont pas de réponse suite à leur demande de place en crèche, c'est pourquoi lorsqu'une telle structure se monte, peu de questions se posent. Il s'agit d'une offre supplémentaire face à une telle carence que le débat sur une subvention de ce montant ne se pose pas. Cette structure est agréée et suivie par la CAF et le Département.

E. Button intervient pour redemander lors de quelle commission cette demande a été étudiée car lors d'un précédent conseil, il avait été précisé que les subventions étaient débattues lors de commissions.

Mme La Maire explique que cette demande n'a en effet pas été présentée en commission, notamment du fait de l'objet de cette subvention qui répond à un réel besoin.

E. Button répond que l'engagement avait été pris de discuter de toutes les subventions en commission mais qu'elle se rend compte que toutes ces propositions ne sont vues qu'en exécutif, c'est-à-dire entre Maire et adjoints. Les conseillers municipaux qui font partie des commissions ne sont donc pas du tout sollicités. Il s'agit d'argent public et cela doit être discuté au sein d'une commission.

Mme la Maire répond qu'il s'agit de la seule demande qui n'a pas été examinée en commission, mais que celle-ci fait l'objet d'une discussion en Conseil Municipal.

A. Etcheberry rajoute qu'il y avait urgence à attribuer cette subvention pour l'achat de matériel.

Délibération : A la majorité, par 6 abstentions, E. BUTTON, F. BLANCK, D. FLOCH, B. KLIQUA, MC. BARTHALAY, M. CERAMI et 21 voix pour, le conseil municipal,
- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant de 500€ au bénéfice de l'association Brin d'Eveil.

E. Button précise que leur vote n'est pas contre la subvention à cette association mais contre la procédure.

6. ADHESION ASSOCIATION FREDON

S. Rall rappelle que l'Association FREDON agit en faveur de l'environnement dans le domaine du végétal.

Au regard des missions que la commune poursuit tels que la gestion des espèces végétales envahissantes, la gestion différenciée, l'entretien du territoire en « zéro phyto », celle-ci souhaiterait s'adjoindre les compétences de l'Association afin de

bénéficiaire d'un accompagnement, de conseil, d'information et d'expertise dans le domaine de la santé environnementale.

La cotisation annuelle représente un montant de 490€ / an.

F. Blanck demande s'il est possible de favoriser des cultures qui demandent moins de temps plutôt que de la culture intensive qui nécessite beaucoup d'entretien. Cela libérerait du temps pour le personnel qui s'en occupe. Cela pourrait être fait soit en le formant, soit en embauchant quelqu'un qui soit dédié au maraichage.

S. Rall répond que ce sujet pourrait être abordé lors de sa commission.

Mme La Maire demande à F. Blanck de préciser à quelle culture intensive il fait allusion sur la commune.

F. Blanck précise qu'il pense à des plantations uniques type rosiers, pelouse ou autre qui nécessitent forcément de l'entretien car il n'y a pas d'interaction avec d'autres plantes. La diversité permet de diminuer l'entretien sans pour autant avoir une baisse de la qualité visuelle des platebandes.

Mme la Maire précise que les agents ont déjà fait un gros travail sur ces plantations.

S. Rall rajoute qu'un plan pluriannuel de fleurissement a été fait et que la commune s'est attachée à ce que ce soit varié pour préserver la biodiversité.

Délibération : A l'unanimité, le conseil municipal,

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune à l'Association FREDON ;
- **AUTORISE** Mme la Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer tout document s'y rapportant.

7. KIOSQUE A MUSIQUE

L. Amsellem rappelle que le kiosque à musique est une structure communale qui fera sa 5ème rentrée, que l'enseignement se fait en partenariat avec les CMR et que 160 élèves pourront être accueillis à la prochaine rentrée.

a. Augmentation du nombre d'heures de pratique musicale – approbation avenant au protocole d'accord « CAEM » avec les CMR

Dans un souci constant d'améliorer la qualité et l'offre du Kiosque à Musique, il est proposé de faire évoluer de 35,5 à 41 (35 h d'enseignement et 6 h de coordination) le nombre d'heures d'enseignement à compter de la rentrée scolaire 2021, avec notamment :

1. L'introduction de la percussion en cours d'initiation, passant d'1h à 1h30, ce qui permettra d'accueillir 4 élèves supplémentaires et d'évaluer la demande d'ouverture d'un cours de percussion ;
2. La création d'un cours de percussion adulte d'1h afin de diversifier l'offre adulte ;
3. Suite à l'ouverture d'une liste d'attente pour la saison 2020-2021, un second cours de guitare adulte d'1h sera dispensé ;
4. L'ouverture d'un cours d'inter-instruments d'une durée d'1h à destination des élèves ayant terminé leur cycle d'apprentissage au sein du Kiosque à Musique.

A cela, s'ajoute 1 heure supplémentaire de coordination, passant de 5h à 6h, afin de proposer un accompagnement de qualité.

Délibération : à l'unanimité, le conseil municipal,

- **APPROUVE** l'avenant au protocole d'accord « CAEM » tel qu'énoncé et qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2021.

b. Tarification à compter de l'année 2021-2022 : création et suppression de tarifs

Il est proposé de modifier les tarifs comme suit :

- évolution du tarif préférentiel et de ses conditions d'application avec la mise en place d'une réduction annuelle de 50 €/inscription à partir de la 2^{ème}, dès 2 disciplines choisies au sein d'un même foyer (et non plus lors du cumul d'une pratique instrumentale et d'une pratique vocale),
- suppression des 4 tarifs « cumul pratiques instrumentales et vocales »,
- création de 4 tarifs enfant pour la pratique inter-instrumentale pour les élèves sortant du cursus d'apprentissage du Kiosque à Musique.

L'ensemble des tarifs est consolidé ci-dessous :

TARIFS ADULTE 2021-2022

	Pratique vocale		Pratique instrumentale		Cumul de 2 disciplines au sein du même foyer
	Annuel	Trimestriel	Annuel	Trimestriel	Annuel
Tarif commune	150 Eur	50 Eur	300 Eur	100 Eur	-50 Eur /inscription à partir de la 2 ^{ème}
Tarif Hors commune	180 Eur	60 Eur	390 Eur	130 Eur	

TARIFS ENFANT 2021-2022

	Eveil musical ou Pratique vocale		Pratique Inter-instrumentale		Pratique instrumentale		Cumul de 2 disciplines au sein du même foyer
	Annuel	Trimestriel	Annuel	Trimestriel	Annuel	Trimestriel	Annuel
Tarif commune	180 Eur	60 Eur	150 Eur	50 Eur	300 Eur	100 Eur	-50 Eur /inscription à partir de la 2 ^{ème}
Tarif Hors commune	225 Eur	75 Eur	180 Eur	60 Eur	390 Eur	130 Eur	

Sur la base de ces tarifs, la participation annuelle des familles pour l'année 2021-2022 est estimée à environ 40 000€, soit 49 % du coût total du projet qui s'élève à 81 446€, pour 41 heures facturées par semaine par les CMR.

P. Cazuc demande combien de personnes hors commune sont inscrites au kiosque.

L. Amsellem précise que ce sont principalement des familles de la commune sachant que priorité leur est donnée au moment de l'inscription. La 1^{ere} phase d'inscription est ouverte aux personnes précédemment inscrites, puis aux habitants de Prévessin et en dernier ressort aux habitants des autres communes fin aout.

F. Blanck se questionne sur le fait que le tarif adulte soit moins élevé que le tarif enfant pour la pratique vocale.

L. Amsellem explique que cette différence vient du fait que plus d'adultes peuvent être acceptés dans un même groupe.

Elle rajoute aussi que la pratique inter instrumentale correspond au niveau 5 du kiosque à musique. Seuls 4 niveaux de pratiques instrumentales sont proposés et le choix a été fait de privilégier la pratique inter instrumentale pour la 5ème année.

Délibération : à l'unanimité, le conseil municipal,

- **APPROUVE :**

- o la mise en place d'une réduction annuelle de 50 € par inscription supplémentaire dans un même foyer ;
- o la suppression des tarifs cumul pratique vocale et pratique instrumentale ;
- o la création des 4 tarifs pour la pratique inter-instrumentale, tels que précisés ci-dessus ;
- o l'entrée en vigueur de ces dispositions à compter du 1^{er} septembre 2021.

c. Remboursement exceptionnel 1 trimestre pratique instrumentale

En concertation avec l'enseignant des CMR, la commune et la famille, un élève n'a pas suivi son dernier trimestre de pratique instrumentale en raison du rythme soutenu imposé par son cursus scolaire.

La somme nette payée par la famille pour le trimestre considéré s'est élevée à 50€.

Délibération : à l'unanimité, le conseil municipal,

- **APPROUVE** le remboursement exceptionnel d'un montant de 50€ au bénéfice de la famille.

8. RETROCESSION CHEMIN DES PERRIERES : ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE M. MEGOZ

JC. Charlier explique que le chemin des Perrières est une voie communale ouverte à la circulation publique qui relie la route d'Ornex à la route de Saint Jean.

Au fil des années, cette voie a été aménagée en procédant à des élargissements et aménagements sur des fonciers privés impliquant des détachements de parcelles destinés à être rétrocédés dans le domaine public de la commune.

La parcelle BD95, au droit du 85 chemin des Perrières, d'une contenance de 55 m², a ainsi été aménagée et détachée à cet effet mais la régularisation de domanialité n'a pas été effectuée.

Aussi, à la demande du propriétaire M. MEGOZ Jean-Pierre de la parcelle BD95, il est proposé de procéder à cette régularisation administrative.

L'acquisition de cette parcelle se fera à l'euro symbolique auprès du propriétaire M. MEGOZ.

Délibération : à l'unanimité, le conseil municipal,

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle BD95 à l'euro symbolique ;
- **DIT** que les frais et accessoires seront à charge de la commune ;
- **DONNE** pouvoir à Madame la Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier ;
- **DECIDE** de passer les actes d'acquisitions en la forme administrative ;
- **DESIGNE** M. COIN pour représenter la commune dans les actes reçus et authentifiés par Madame la Maire en la forme administrative, et l'autoriser à signer tous les actes s'y rapportant.

9. RETROCESSION ROUTE DE MATEGNIN : ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE SAS IMPACT IMMOBILIER

JC. Charlier explique ensuite que la commune améliore l'accessibilité tous modes de son territoire. A ce titre, elle a aménagé et mis en service en 2021 un mode doux continu sur la rive sud de la route de Mategnin entre le chemin des Pugins et l'école de la Bretonnière afin de sécuriser les usagers dans leurs déplacements non motorisés.

Cet aménagement s'inscrit dans une vision prospective de la réalisation d'un maillage modes doux du territoire préveissinois, en lien avec la Suisse via le passage par le hameau de Mategnin sur Suisse ; et à terme pour se connecter au futur mode doux qui sera aménagé sur la route départementale 35 (aménagement en boulevard urbain inscrit au PLUi-H) desservant ainsi le secteur d'activités de Magny sur Préveissin, de la Poterie sur Ferney-Voltaire et au-delà.

Afin de finaliser l'aménagement de la partie piétonne sur ce tronçon, il manque une bande de terrain dans la partie haute de la route, angle impasse François Gras sous l'école de la Bretonnière.

La commune s'est ainsi rapprochée du propriétaire de la parcelle initialement cadastrée AP5 afin de détacher le foncier nécessaire. Suite au plan de division réalisé par le géomètre expert, une parcelle a été détachée, cadastrée AP 167, d'une contenance de 60 m².

Le propriétaire, la SAS Impact Immobilier, domicilié 380 grande rue 01570 FEILLENS, et représenté par M. Thomas GARDETTE, s'engage à la rétrocéder à la commune à l'euro symbolique.

Délibération : à l'unanimité, le conseil municipal,

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle AP167 à l'euro symbolique ;
- **DIT** que les frais et accessoires seront à charge de la commune ;
- **DONNE** pouvoir à Madame la Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier ;
- **DECIDE** de passer les actes d'acquisitions en la forme administrative ;
- **DESIGNE** M. COIN pour représenter la commune dans les actes reçus et authentifiés par Madame la Maire en la forme administrative, et l'autoriser à signer tous les actes s'y rapportant.

10. ELECTIONS DE JUIN 2021 - MISE A DISPOSITION DES SALLES A TITRE GRACIEUX

Mme la Maire et Mme Etcheberry quittent la salle.

M. Coin expose que la commune est régulièrement sollicitée à l'approche d'élections en vue de la mise à disposition de salles municipales pour l'organisation de réunions publiques par des partis politiques.

L'article L 2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « Des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations ou partis politiques qui en font la demande.

Le Maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public.

Le Conseil Municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation ».

F. Blanc demande quelle salle serait concernée.

M. Coin explique que pour l'instant aucune salle n'a été demandé car aucune réunion ne peut se tenir du fait de la crise sanitaire.

Délibération : à l'unanimité, le conseil municipal,

- ACCORDE la gratuité des locations de salles au bénéfice des partis politiques ou candidats officiellement déclarés et qui en font la demande ;
- DECIDE de reconduire ces dispositions de façon systématique pour toutes les élections politiques : présidentielles, législatives, sénatoriales, régionales, départementales, municipales, référendums, européennes.

□□□□□□□□□□□□□□□□

Mme la Maire et Mme Etcheberry rentrent dans la salle.

REMERCIEMENTS SUITE A ATTRIBUTION SUBVENTIONS

- ADM06, Association des maires des Alpes-Maritimes, soutien tempête Alex d'octobre 2020 ;
- CECOF d'Ambérieu, CFA centre de formation ;
- CIO de Valsenhône ;
- Institution Jeanne d'Arc ;
- Ecole Saint-Vincent : remerciement à la contribution de fonctionnement.

□□□□□□□□□□□□□□□□

RELEVÉ DE DECISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS REÇUES PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Décision du 11/05/2021 - Centre technique municipal : création locaux et vestiaires pour le personnel - Demande attribution subventions.

Contrats :

- Contrat avec SOGEA RHONE-ALPES pour réseaux éclairage public chemin de la Boverie pour un montant de 7 580,40 € HT.
- Contrat avec la société DUPONT Christian pour le changement de la chaudière à gaz de l'extension de la SPGL pour un montant de 11 953,09 € HT.
- Contrat avec BERGER LEVRAULT pour l'installation, le paramétrage et la formation au logiciel SEDIT RH pour un montant de 20 626.30 € HT.
- Contrat avec la société CUNY pour l'acquisition de mobilier pour le self service de la cantine de la Bretonnière pour un montant de 17 266,96 € HT.
- Marchés pour l'aménagement des vestiaires au centre technique municipal :

Lots	Attributaire	Montant HT
1 : Démolition – Gros oeuvre	GALLIA	28 767,07 €
2 : Couverture – Bardage – Menuiserie Bois	NINET FRERES	32 685,85 €
3 : Serrurerie – Menuiserie métallique	CARRAZ	26 901,00 €
4 : Plâtrerie - Peinture	BONGLET	46 125,00 €
5 : Carrelage	CONCEPTION REALISATION CARRELAGE	14 950,24 €
6 : Electricité	FORAZ	13 184,47 €
7 : Plomberie - Sanitaire	JURALP'ECO	11 692,39 €
8 : Pompe à chaleur	JURALP'ECO	12 082,14 €

Concessions :

- 07/05/2021 - Madame Miryam PONCET Concession terrain, emplacement n°463.

EVENEMENTS A VENIR

- 19/06/2021 : Fête de la musique « Destination autour du monde » ;
- 01/07/2021 : Soirée interne au Parc du Château ;
- 06/07/2021 : Ciné plein air « Le chant de la mer ».

QUESTIONS ORALES

1) F. Blanck demande, suite à la sollicitation d'habitants de Prévessin-Moëns, quelle est la politique de la commune par rapport au trafic aérien de l'aéroport de Genève et au désagrément que cela induit en terme de bruit et de CO2 aussi.

Mme La Maire explique que le conseil municipal lors des séances des 23 janvier 2018 et 5 novembre 2019 a pu réaffirmer sa position sur la révision du PSIA (plan sectoriel des infrastructures aéronautiques) et lors d'une motion prise à l'occasion de la révision du règlement de l'aéroport.

En lien avec l'ATCR-AIG, Pays de Gex Agglomération et le Pôle Métropolitain la commune a demandé :

- que les conséquences de l'augmentation du trafic passager programmé à l'horizon 2030, fassent l'objet d'une étude d'impact approfondie, tant en terme de nuisances sonores (fréquence, horaires, routes aériennes empruntées), qu'en terme de qualité de l'Air ;
- que l'évolution de ces flux de passagers, comme du nombre de personnels se rendant sur le site de l'AIG, soit prise en compte dans la réalisation des infrastructures de transport en commun ;
- que le fonds Environnement de Genève Aéroport, alimenté par une redevance aéroportuaire spécifique, indemnise des riverains touchés par des nuisances, suisses mais aussi français.

2) E. Button explique que le 5 mai 2021, un poste d'ingénieur a été déclaré vacant (promotion interne) auprès du Centre de gestion de l'Ain pour être pourvu le 1^{er} juillet 2021. Il s'agit de l'emploi de responsable du CTM et du service opérationnel patrimoine urbain. Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Nous souhaitons savoir lors de quelle séance du conseil municipal ce poste a-t-il été créé ?

M. Coin répond que ce poste a été créé lors du conseil municipal du 17 décembre 2019 afin de pouvoir proposer un avancement de grade dans le cadre d'une promotion interne au responsable actuel du CTM. Cet agent sera nommé ingénieur en septembre 2021 dans le cadre de l'évolution de ses missions au titre de la formation de son successeur.

Questions diverses

F. Blanck demande quels changements ont eu lieu dans les couloirs aériens ou les règlements qui font que l'on remarque plus de petits avions de tourisme.

E. Imobersteg explique qu'il n'y a eu aucun changement dans les couloirs aériens. Depuis plus d'un an, de plus en plus de petits avions de tourisme sont remarqués. En effet, avant la crise COVID, il y avait sur l'aéroport de Genève entre 550 et 600 mouvements de décollage ou atterrissage soit environ un avion toutes les 2 minutes. Or pour décoller après un avion moyen ou lourd, un petit avion de tourisme doit attendre au moins 3 minutes. Ce qui n'est quasiment pas possible vu le trafic. Des accords ont donc été passés avec les aéroports régionaux voisins. Cependant actuellement le trafic aérien étant très restreint, les petits avions peuvent s'insérer.

La séance a été levée à 19h30.

Prochain Conseil Municipal Ordinaire : mardi 6 juillet 2021.